

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## portant sur le projet de Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays du Centre Ouest Bretagne

Enquête publique du mardi 2 avril 2024 (9h00) au lundi 6 mai (16h30)



Par arrêté N°1-2024 du 5 mars 2024, le Président du PETR du Pays du Centre Ouest Bretagne a précisé les modalités d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Centre Ouest Bretagne.

### Objet de l'enquête et autorité responsable

L'enquête publique porte sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Centre Ouest Bretagne. Ce projet a été arrêté le 16 octobre 2023 par le comité syndical du PETR du Pays du COB. Cette enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale. Elle permettra à toute personne d'émettre des observations et propositions sur les dispositions de ce document de planification, lequel définit le projet d'aménagement stratégique du territoire du COB pour les 20 prochaines années et en fixe les orientations et objectifs structurants.

Le SCoT est élaboré sous la responsabilité du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays du Centre Ouest Bretagne, dont le Président est M. Jean-Charles LOHÉ.

### Caractéristiques principales du projet

S'appuyant sur le projet de territoire du Pays, le SCoT est le cadre de référence pour assurer la mise en cohérence des politiques publiques d'aménagement du territoire. A ce titre, ses prescriptions s'imposent, entre autres, aux plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUi), cartes communales, à certaines autorisations d'exploitation commerciale... C'est un projet stratégique et structurant mené par les 5 intercommunalités du Centre Ouest Bretagne. Le projet de SCoT repose sur les spécificités du Centre Ouest Bretagne et porte une ambition renouvelée, celle de l'ouverture et du regain démographique. Le projet se décline en trois grands axes :

- Structurer le territoire pour remettre le centre-bourg/centre-ville au cœur du développement.
- Accélérer le développement économique pour nourrir l'emploi.
- Préserver la qualité du cadre de vie.

### Dates, périmètre et siège de l'enquête

L'enquête publique sera ouverte à compter du mardi 2 avril 2024, 9h00, pour une durée de 35 jours, soit jusqu'au lundi 6 mai 2024 à 16h30. Le périmètre de l'enquête publique couvre les 5 EPCI du PETR du Pays du Centre Ouest Bretagne, à savoir : Communauté de communes du Kreiz Breizh, Poher Communauté, Roi Morvan Communauté, Monts d'Arrée Communauté et Communauté de communes de Haute Cornouaille. Le siège de l'enquête publique est fixé au :

PETR du Pays Centre Ouest Bretagne  
Cité administrative  
6 rue Joseph Pennec  
22110 ROSTRENEN.

### Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête

Au terme de l'enquête publique, le PETR pourra apporter des modifications aux documents soumis à l'enquête publique à la condition que ces modifications résultent des avis émis par les personnes publiques associées (dont communes et communautés de communes comprises dans le périmètre de SCoT) et de l'enquête publique, et qu'elles ne portent pas atteinte à l'économie générale du document. Le SCoT ainsi modifié sera soumis à l'approbation du comité syndical du PETR.

### Composition du dossier d'enquête publique

Le dossier soumis à enquête publique comprend les pièces suivantes :

- Le projet de SCoT, composé comme suit :
  - Le Projet d'Aménagement Stratégique
  - Le Document d'Orientations et d'Objectifs
  - Les annexes, parmi lesquelles le diagnostic, l'évaluation environnementale...
- La délibération tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de SCoT
- Les avis émis par les personnes publiques listées aux articles L132-7 et L132-8 du code de l'urbanisme, ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale
- Le présent arrêté d'ouverture de l'enquête publique

### Consultation du dossier d'enquête publique

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- Sur support papier, dans chacun des lieux cités ci-après ;
- En version numérique sur un poste informatique au siège du PETR du Pays du Centre Ouest Bretagne, à l'adresse et aux heures mentionnées ci-après ;
- En version numérique sur le site internet du PETR du Pays du Centre Ouest Bretagne, à l'adresse suivante : [www.payscob.bzh/ses-missions/scot/enquete-publique](http://www.payscob.bzh/ses-missions/scot/enquete-publique)

Les lieux d'enquête, où le dossier d'enquête peut être consulté sur support papier, accessibles aux jours et heures habituels d'ouverture au public (sauf jours fériés), sont les suivants :

PETR du Pays du Centre Ouest Bretagne (siège de l'enquête, valant pour le Pays COB et la communauté de communes du Kreiz Breizh)	Cité administrative 6 rue Joseph Pennec 22110 ROSTRENEN	Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Poher Communauté	Maison France Services Place de la Tour d'Auvergne 29270 CARHAIX-PLOUGUER	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Monts d'Arrée Communauté	12 route de Plonévez-du-Faou 29530 LOQUEFFRET	Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 de 13h30 à 17h00
Communauté de communes de Haute Cornouaille	6 rue de Morlaix 29520 CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Roi Morvan Communauté	13 rue Jacques Rodallec 56110 GOURIN	Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

### Recueil des observations et propositions du public

Dans chaque lieu d'enquête mentionné précédemment, le dossier d'enquête sera accompagné d'un registre d'enquête publique, à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le président ou un membre de la commission d'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, un registre dématérialisé sera accessible à l'adresse suivante : <http://scot-cob.enquetepublique.net>. Les observations pourront également être transmises par e-mail à l'adresse suivante : [scot-cob@enquetepublique.net](mailto:scot-cob@enquetepublique.net). Il est précisé que les contributions transmises par mail seront publiées sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Le public pourra également adresser ses observations par courrier postal, à l'attention de :

Monsieur le Président de la commission d'enquête sur le projet de SCoT  
PETR du Pays Centre Ouest Bretagne  
Cité administrative  
6 rue Joseph Pennec  
22110 ROSTRENEN

En outre, les observations du public pourront être reçues par le commissaire enquêteur aux lieux, jours et heures mentionnés ci-après.

### Permanences d'accueil du public

La commission d'enquête publique représentée par un ou plusieurs de ses membres se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants :

- Au Pays du Centre Ouest Bretagne et siège de la Communauté de communes du Kreiz Breizh - Cité administrative - 6 rue Joseph Pennec - 22110 ROSTRENEN : le 2 avril 2024, de 9h00 à 12h00, le 17 avril 2024, de 9h00 à 12h00, le 6 mai 2024, de 13h30 à 16h30 ;
- A Roi Morvan Communauté, 13 rue Jacques Rodallec, 56110 GOURIN, le 2 avril 2024 de 14h00 à 17h00 et le 30 avril 2024 de 14h00 à 17h00 ;
- A Poher Communauté, Maison France Services - Place de la Tour d'Auvergne - 29270 CARHAIX-PLOUGUER, le 5 avril 2024 de 9h00 à 12h00 et le 17 avril 2024 de 14h00 à 17h00 ;
- A la Communauté de communes de Haute Cornouaille, 6 rue de Morlaix - 29520 CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU, le 9 avril 2024 de 9h00 à 12h00 et le 30 avril 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- A Monts d'Arrée Communauté, 12 route de Plonévez-du-Faou - 29530 LOQUEFFRET, le 5 avril 2024, de 14h00 à 17h00 et le 6 mai 2024 de 9h00 à 12h00.

### Mise à disposition du rapport et des conclusions de la commission d'enquête

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête publique seront clos et signés par le Président de la commission d'enquête. A l'issue de l'enquête, et à compter de la réception des registres, la commission d'enquête disposera d'un délai de 8 jours pour remettre son procès-verbal de synthèse au maître d'ouvrage. Celui-ci bénéficiera alors d'un délai de deux semaines pour transmettre à la commission d'enquête son mémoire en réponse. La commission d'enquête remettra son rapport et ses conclusions au maître d'ouvrage et au tribunal administratif dans un délai d'1 mois à compter de la réception des registres.

A compter de leur remise, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront mis à disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège du PETR, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet du Pays du Centre Ouest Bretagne. Copie du rapport et des conclusions sera également adressée au siège de chacun des lieux d'enquête et aux préfectures du Finistère, du Morbihan et des Côtes d'Armor pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.